

Président

Monsieur Gérard LARCHER
Président du Sénat

Contribution des cultes à la vie républicaine

Par leur histoire comme par le nombre des fidèles qu'ils animent, les cultes sont aujourd'hui un acteur social à la fois puissant, omni présent et proche des racines de la vie collective d'une communauté nationale. Même si notre société française sécularisée a pris bien des distances par rapport aux institutions religieuses, les différentes religions apportent des contributions permanentes à la vie publique. Elles font partie du paysage de la modernité et le pouvoir politique le sait parfaitement. La preuve en est qu'il organise systématiquement des séances de dialogue avec les différentes religions. En France, le gouvernement a constitué le CFCM (Centre Français du Culte musulman) pour rendre possible le dialogue avec les musulmans. Il se réunit chaque année avec le CRIF, le Comité représentatif des institutions juives, lors d'un dîner dont la presse rend largement compte. De son côté, depuis 2001, à l'initiative de M. Jospin, le Premier ministre rencontre une fois par an la représentation de l'Eglise Catholique (nonce apostolique, présidence de la CEF, archevêque de Paris). Les sujets de discussion ne manquent pas, le patrimoine religieux, l'entretien des églises, les visas pour la venue de religieux d'Afrique, la validation des diplômes des universités catholiques, ou des questions plus techniques comme le statut des « permanents en pastorale » dont le contrat de travail doit être aménagé en fonction de leur mission, etc.

Ces rencontres sont rendues nécessaires par la multitude des points de contact entre l'Etat et les cultes, car tout croyant actif dans sa commune, son département ou sa région rencontre forcément l'Etat à un moment ou un autre.

Contributions à la vie collective

Les cultes, et notamment l'Eglise catholiques, sont aussi engagés très directement dans la vie collective, par les écoles qu'ils dirigent, les structures de santé, les centres sociaux qu'ils font fonctionner dans les banlieues, les religieuses présentes dans les quartiers populaires, par les universités qui collaborent à la recherche intellectuelle, etc. On n'en finirait pas de citer les multiples contributions des religions à la vie commune. Les mouvements de jeunesse, les centres éthiques de toutes sortes, notamment dans les hôpitaux, les aumôneries de prison¹, les associations contre le chômage, les petites et grandes associations de développement, les O.N.G. caritatives, tout cela représente des milliers, voire des centaines de milliers de bénévoles et de professionnels qui s'impliquent dans la vie sociale, avec la capacité d'être présent au plus près de ceux qui sont exclus. Ayant une grande souplesse d'activité et d'initiative comme une proximité du terrain, ils peuvent répondre à bien des besoins que l'Etat ne peut pas prendre en charge.

De manière plus ponctuelle et plus précise, les religions ont été sollicitées pour participer depuis 1981 au Comité consultatif national d'éthique, ou au Conseil national du Sida, en apportant leurs réflexions. A cela, il faudrait ajouter les multiples prises de positions des Eglises sur des points fondamentaux touchant la vie collective. Diverses institutions de l'Eglise catholique interviennent régulièrement sur les problèmes des prisons, du logement, des réfugiés et des immigrés. Le gouvernement français peut ne pas toujours apprécier ces déclarations, mais il reconnaît aussi qu'il « cherche l'implication de l'Eglise de France sur les sujets de société »².

¹ Les événements de janvier 2015 ont montré comment les prisons étaient un lieu de radicalisation religieuse.

² Déclaration de Brice Hortefeux sur la chaîne KTO, rapportée par *La Croix*, du 18 janvier 2008.

Localement, l'intervention des religions est souvent souhaitée. A Marseille, dès que la fièvre gagne les banlieues, sept responsables des plus grandes religions, qui ont fondé le groupe Marseille-Espérance en 1990, se retrouvent pour mettre au point ensemble les actions qu'ils pourraient entreprendre. Il est vrai que Marseille est un puzzle de 111 quartiers différents et d'un grand nombre de communautés religieuses. Ayant appris à vivre ensemble, les religions deviennent le plus grand constructeur de la paix sociale, même s'il y a sur ce plan bien des progrès à faire, notamment dans la construction de mosquées pour la pratique religieuse des musulmans.

D'autres mairies sur tout le territoire ont pris l'initiative de créer un comité local d'éthique consacré aux questions religieuses et à la laïcité. Les représentants des cultes se félicitent de l'initiative de ces maires. Il s'agit de donner l'occasion d'une réflexion de fond sur le vivre ensemble et sur la laïcité à partager. Toutes les questions doivent pouvoir être abordées, particulièrement celle de la construction des lieux de culte. Le défi est intéressant : comment écouter les demandes religieuses concrètes et y répondre en assurant la promotion des valeurs de la laïcité ?

Ces multiples contributions et ces débats montrent bien que les religions sont au cœur de nos sociétés, non pas pour les diriger, mais pour participer à leur dynamisme tout en respectant la laïcité. Elles sont sur la place publique pour contribuer au vivre ensemble. Elles participent à l'animation de la société civile, sur laquelle repose la paix et la fraternité dans la République.

Elles offrent d'ailleurs une contribution symbolique unique lors de quelques grands moments de la vie nationale. Comment la France pouvait-elle rendre hommage aux victimes de l'accident d'avion du vol Rio-Paris le 1^o juin 2009 sinon par une célébration œcuménique dans la cathédrale Notre-Dame de Paris. Quelques figures anticléricales ont manifesté leur désapprobation, mais la nation tout entière communiait à cet hommage. La République n'offre pas le même type de lieu symbolique où la dimension du sens et de l'au-delà est apparente. Elle revient naturellement vers les religions pour ces occasions.

Contribution au lien social

Purifiés de leur volonté de domination, les cultes, les Eglises et les religions peuvent parler désormais aux communautés politiques dans une liberté nouvelle reconnue et souhaitée par les pouvoirs eux-mêmes, pourvu qu'elles gardent et respectent les principes démocratiques. Elles ont une liberté totale de cultiver et d'élaborer leurs fondements. Malgré une pauvreté de moyens dus à la diminution du nombre des pratiquants, leur champ d'action est totalement ouvert. Plus encore, elles sont sollicitées pour apporter leurs propres richesses. La vie démocratique a ses incertitudes et ses hésitations si on la considère comme le résultat d'un échange entre tous les citoyens. Elle se construit dans un débat ouvert qui a besoin de fondements et de motivations. C'est là que les religions peuvent apporter toute la richesse de leur tradition pourvu qu'elles acceptent de parler un langage compréhensible par tous.

Réfléchissant sur ces fondements, on réalise que le centre de l'espace public est vacant dans une démocratie. L'État doit y garantir la liberté de conscience et de religion, mais il ne peut pas procurer les valeurs et le sens dont le citoyen a personnellement besoin. Dans cet espace public, libéré des préjugés antireligieux, les religions peuvent s'exprimer pourvu qu'elles respectent la neutralité de cet espace. Personne n'a le droit de le confisquer, ni aucune tendance laïque qui voudrait écarter les religions, ni aucune communauté religieuse qui voudrait regrouper ses adhérents pour imposer sa vision du monde à l'Etat.

Les tentatives d'occupation de l'espace public ont été fréquentes. Les tendances à l'intransigeantisme sont une réalité permanente, qui continue de fleurir en ce début du XXI^e siècle. La liberté de l'espace démocratique leur permet de s'exprimer. Leur capacité d'affirmation leur donne de la crédibilité, mais la prudence est nécessaire dans leurs relations à un espace public où ils voudraient s'imposer.

En France, la question de la place des religions restera toujours sensible. Car elle porte le poids de l'histoire. Il n'est donc pas étonnant que le débat sur la laïcité ne cesse de reprendre car le feu des violences du passé n'est jamais totalement éteint

sous la cendre. Le problème n'est pas institutionnel, même s'il faut trouver les meilleures institutions de dialogue entre l'Etat et les religions. Il est essentiellement symbolique et historique. C'est pourquoi, il demande plus qu'ailleurs des consultations, de la discussion, et beaucoup de patience. Encore faut-il que la culture antireligieuse du pays s'ouvre à la présence des religions. Partout dans le monde, elles font désormais partie de la vie sociale et publique, voire de la géopolitique. La France pourrait apprendre beaucoup de ses voisins européens et reconnaître la particularité de ses relations difficiles avec les religions, ce qui devient un véritable handicap dans la modernité.

Rien ne doit être figé dans ces matières, car le monde change et la laïcité doit changer avec lui. Ces quelques dernières années ont considérablement fait avancer la cause d'une laïcité pacifiée, permettant une expression des religions dans la vie publique. Les Français ont appris à relativiser leur point de vue, en raison des multiples contacts qu'ils ont maintenant avec l'extérieur.

Il a fallu l'initiative de l'Etat, notamment par la voix des divers ministres des Cultes. Certains s'en chagrinent au titre qu'il faudrait laisser l'espace public s'organiser librement. Certes, la liberté est capitale dans la matière, mais lancer une initiative ne veut pas dire l'imposer par la force ou par la loi. Convoquer un « Centre français du culte musulman » ne signifie pas contraindre les différentes parties prenantes de l'islam, mais cela correspond davantage à une interpellation destinée à provoquer une réaction. Dans le domaine hautement symbolique de la laïcité, le mouvement est nécessaire pour retrouver des modèles plus proches de celui de nos voisins européens. Mais ce mouvement est en grande partie bloqué par les tenants d'une laïcité négative qui refusent que la religion soit présente dans le débat public.

Ils ne veulent donc pas que la laïcité évolue pour ne pas avoir à prendre en compte l'existence des religions. En intervenant, l'Etat ne fait que remplir son rôle de régulateur de l'espace public pour que la liberté y règne. Cela ne signifie pas que le partenaire religieux y perd sa propre liberté. Au contraire, il est sollicité pour l'exercer dans la plénitude de sa vocation qui est d'être présent à tous.

En ce sens l'Eglise catholique ne peut que se féliciter de retrouver ainsi en France une voix plus proche de sa vocation, celle de l'interrogation pour tous sur le sens et sur la destinée de nos vies personnelles et de la vie collective.

Les dangers potentiels d'une telle action de l'Etat sont évidents. A vouloir trop intervenir il risquerait de fausser le jeu de la liberté des acteurs religieux et de fausser tout simplement le débat public. Cette action doit donc rester minimum, au risque de ne pas être efficace. Mais elle est nécessaire pour rompre avec les immobilismes et les blocages de l'anticléricalisme traditionnel.

Un autre principe de changement est intervenu depuis quelques dizaines d'années, c'est la construction européenne qui, tout en respectant les domaines de subsidiarité comme la religion et la laïcité, invite à un rapprochement culturel entre les pays membres. La dynamique européenne a donc fonctionné comme un appel au changement, y compris dans ce domaine des relations Eglise - Etat et de la place des religions. Le cas français apparaît de plus en plus exotique et étrange en comparaison avec les pays voisins. Les résistances au changement sont nombreuses, tant il est difficile d'accepter des remises en cause par d'autres nations, y compris celles avec qui une Union très forte a été scellée. Une fois de plus, l'Europe est une chance.

De son côté, l'Eglise catholique défend explicitement la laïcité, sous la forme de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, avec le Concile Vatican II. Celle-ci forme le cadre nécessaire pour l'engagement libre des chrétiens dans la société, munis de toutes les réflexions et propositions de l'enseignement social de l'Eglise. Elle garantit le libre exercice de tous les cultes et empêche la montée des tensions entre les religions. Mais il importe de limiter la laïcité à cette séparation des religions et de l'Etat pour éviter qu'elle ne crée la dynamique d'un combat anti religieux. Le contexte français illustre bien comment la laïcité a plusieurs visages au-delà de la très nécessaire séparation des religions avec l'Etat.

Cultes et laïcité

En France, le centenaire de la Loi de 1905, n'a pas amené les révisions que certains souhaitaient en 2005. Cette période a été en revanche l'occasion de débats épiques sur le port du voile islamique, qui était présenté comme une pratique contraire à la laïcité traditionnelle. La question du voile touchant uniquement l'islam, les catholiques sont restés discrets sur le sujet. Mais ils ont généralement approuvé les développements de la réflexion au niveau le plus élevé de l'Etat, le président de la République avançant, dans un discours à la Basilique du Latran à Rome³ l'idée de « laïcité positive » : cette vision pacifique de la laïcité permet des échanges constructifs entre les religions et l'Etat. Elle transforme la laïcité de confrontation et d'évitement en une laïcité de dialogue. Une véritable coopération avec les religions peut s'exprimer sans crainte dans le respect des autonomies de chaque domaine. La laïcité positive n'a pas été une manière de donner la moindre parcelle de pouvoir direct aux religions sur la gestion de l'Etat, ce qui ne signifie pas que les Eglises ne cherchent pas à avoir une influence. Il s'agissait de parler davantage de dialogue que de confrontation. C'est dans cet esprit qu'a été créé l'*Observatoire de la laïcité* en 2007.

Mais la situation en France est beaucoup plus compliquée aujourd'hui qu'il y a seulement 10 ans, au centenaire de 1905. L'Observatoire de la laïcité n'a été installé qu'en 2013 montrant une hésitation de la République sur ce sujet. En effet, la laïcité a deux faces, comme une pièce de monnaie, l'une est la séparation des religions et de l'Etat, une mesure nécessaire et relativement neutre. L'autre est un ensemble de valeurs qui forme une moralité séculière et devient comme une sorte d'idéologie avec la volonté d'éliminer toute religion de l'espace public et de la culture. Cette deuxième face n'était présente ni dans la Révolution française ni dans les textes de 1905, mais cela a été la visée d'une partie des acteurs de la France laïque. C'est ce que faisait déjà la III^e République quand elle s'en prenait aux congrégations religieuses, et ce

³ Décembre 2007

que l'on voit aujourd'hui dans certaines publications qui militent pour un refus de toute présence du religieux dans l'espace public, parce que la présence du religieux est devenue comme quelque chose « d'insupportable ».

Ce courant se développe de plus en plus. Il faudrait purifier la culture de toutes traces du religieux : c'est dans ce sens que renaît le débat sur les crèches dans les villes d'aujourd'hui. Sur les symboles religieux, on remarquera que le Conseil de l'Europe les a défendus en Italie pour des raisons de traditions culturelle sans retenir les objections à la laïcité. Un tel mouvement vise particulièrement l'islam, et pose question quand le port du voile est interdit dans une crèche pour jeunes enfants, dans un Opéra, ou sur les bancs d'un amphithéâtre universitaire à Aix-en-Provence.

Que le retrait de la religion soit en cours dans la vie publique et culturelle en France est une évidence : TF1 a cessé de retransmettre la messe de minuit sur ses antennes, sans qu'il y ait le moindre débat sur le sujet. Mais en même temps la laïcité a évolué, notamment avec les affaires du voile islamique. Dans la tradition de 1905, l'Etat devait garantir la liberté de conscience des citoyens et donc garder ses distances face à toutes religions. Mais depuis une dizaine d'années, une autre perspective de la laïcité se dessine : celle-ci tend à imposer l'obligation de neutralité religieuse aux personnes privées dans l'espace public. En France, il faut faire le vide public de tout religieux en neutralisant les comportements individuels religieux.

Or il y a du collectif dans la foi et dans toute religion. Il y a du culturel. La religion, c'est aussi une culture partagée. C'est cela qui est graduellement dissous dans le refus d'une présence du religieux dans l'espace public. L'Occident a dissous le sens du collectif en laissant les individus face eux-mêmes, au point où les manipulations les plus dangereuses, y compris par des fondamentalismes extrêmes, sont devenues possibles comme on l'a vu dans les attentats de janvier 2015. Cette nouvelle réalité individualiste est difficile à vivre pour une partie de la population nationale. Il ne faudrait pas qu'au nom de la laïcité, on supprime le lien social que peut apporter la religion. Ce serait affaiblir toute notre société.

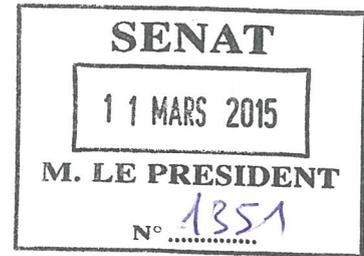
Non seulement, les cultes apportent du lien social, mais ils proposent aussi du sens, des motivations, des traditions, des récits significatifs pour le vivre ensemble. En s'ouvrant aux religions dans le respect et la liberté de chacun, la République ne peut que se donner des ouvertures pour la paix civile et le dynamisme social.

+ Georges PONTIER
Archevêque de Marseille
Président de la Conférence des évêques de France



CONFÉRENCE
des évêques
de FRANCE

Mgr Olivier RIBADEAU DUMAS
Secrétaire général



Paris, le 6 mars 2015

Monsieur Gérard LARCHER
Président du Sénat

Monsieur le Président,

Le 16 février dernier vous avez sollicité Mgr Georges Pontier, archevêque de Marseille et Président de la Conférence des évêques de France, pour qu'il apporte sa contribution au rapport que vous remettez au président de la République sur la contribution des cultes à la vie républicaine.

Je me permets donc de vous transmettre le texte qu'il a écrit.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de ma haute considération.

Très respectueusement,

Mgr Olivier RIBADEAU DUMAS
Secrétaire général

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent data collection procedures and the use of advanced analytical techniques to derive meaningful insights from the data.

3. The third part of the document focuses on the role of technology in data management and analysis. It discusses how modern software solutions can streamline data collection, storage, and processing, thereby improving efficiency and accuracy.

4. The fourth part of the document addresses the challenges associated with data management, such as data quality, security, and privacy. It provides strategies to mitigate these risks and ensure that the data remains reliable and secure throughout its lifecycle.

5. The fifth part of the document concludes by summarizing the key findings and recommendations. It stresses the importance of ongoing monitoring and evaluation to ensure that the data management processes remain effective and aligned with the organization's goals.